

Terra Rural

PROJET DE VALORISATION DES MILIEUX DE L'AUBRAC LOZÉRIEN POUR DES TERRITOIRES RURAUX VIVANTS

Compte-rendu du COPIL du 16 juin 2015

Personnes présentes :

- Bernard BASTIDE, président du COPIL et de la Communauté de Communes de l'Aubrac Lozérien,
- Christophe RIEUTORT, Technicien, FDC 48,
- Florian URBAN, chargé de mission, FDAAPPMA 48,
- Valérie PROUHA, chargée de mission, FDAAPPMA 48,
- Anne COLIN, chargée de mission, COPAGE,
- Dominique MEFFRAY-DAVAL, DDT 48, Service Biodiversité, Eau, Forêt,
- Edwige de FERAUDY, DDT 48, unité Eau,
- Étienne HERAULT, Chargé de mission, Association d'émergence du PNR de l'Aubrac,
- Eric MALHERBE, maire de Marchastel,
- Guillaume LECHAT, Technicien Espace rural, Agence de l'eau Adour-Garonne,
- Jean ANDRIEU, président d'honneur, FDC 48,
- Bruno LAPORTE, agriculteur
- Michel VIELLEDENT, Chambre d'agriculture 48
- Frédéric VALETTE, Chambre d'agriculture 48
- Marion BRUNEL, chargée de mission Natura 2000, CCAL.

Personnes excusées :

- Nathalie LAMANDE, DREAL 48
- Pierre MOREL A L'HUISSIER, Communauté de Communes des Hautes Terres

Introduction de la séance

Après avoir remercié les personnes présentes à ce comité de pilotage du projet Terra Rural, Bernard Bastide laisse la parole à Marion Brunel, qui introduit rapidement le projet.

L'historique

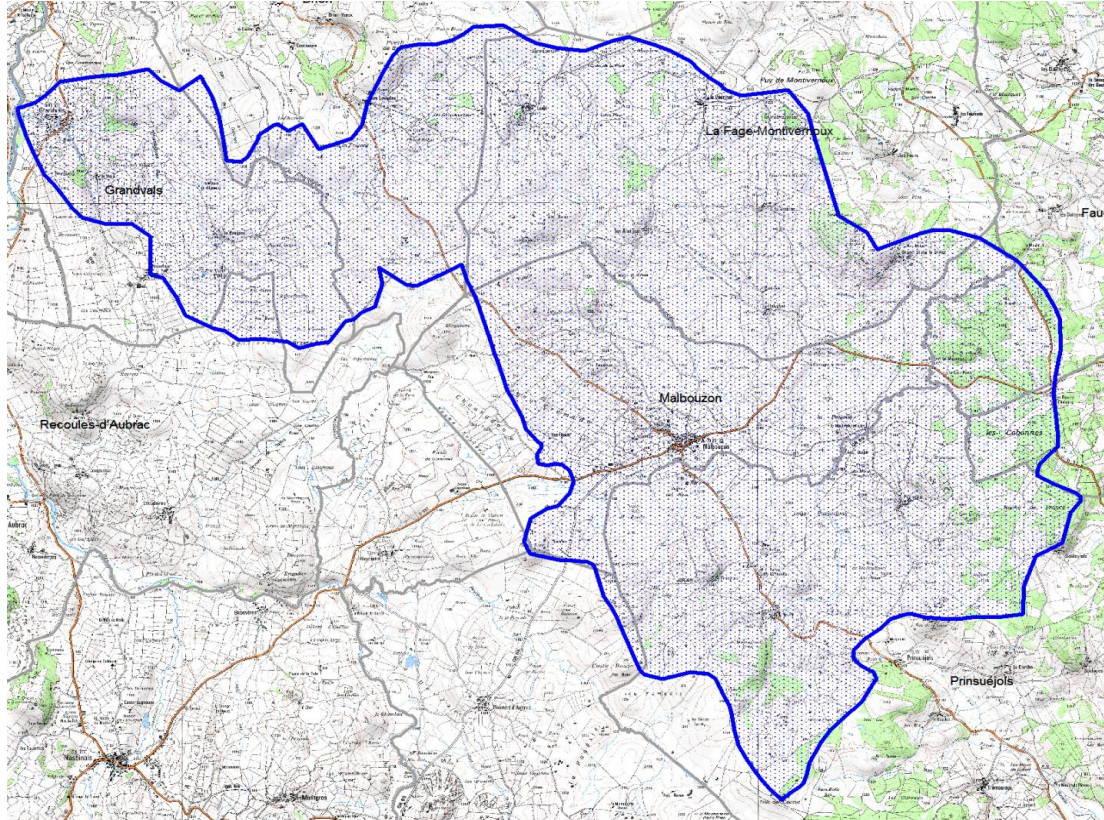
La Communauté de communes de l'Aubrac Lozérien et la Communauté de communes des Hautes Terres ont répondu en 2013 à un appel à projet de la Région Languedoc-Roussillon au titre de la mesure européenne 341B « Stratégie locale de développement » des fonds européens FEADER ; avec un projet pluridisciplinaire intitulé : « Projet de valorisation des milieux de l'Aubrac Lozérien pour des territoires ruraux vivants ». Les territoires concernés sont les bassins versants du Chantagues et de la Rimeize.

En 2014, Le Conseil Général de Lozère et la Région Languedoc-Roussillon ont validé le projet sur la partie CCAL en proposant un financement de l'ordre de 95% ; mais pas sur la partie de la CCHT.

En septembre 2014, la CCAL s'est entouré de trois prestataires techniques pour réaliser le diagnostic pluridisciplinaire : le COPAGE pour le volet agricole, la Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique (FDPPMA48) pour le volet eau, et la Fédération des chasseurs lozériens (FDC48) pour le volet biodiversité. La CCAL coordonne le projet et apporte son expertise sur la partie biodiversité en tant qu'opératrice du site Natura 2000.

Le territoire

L'étude a consisté en la réalisation d'un « zoom » au sein des bassins versants du Bès et de la Truyère, respectivement sur les sous-bassins versants du Chantagues et de la Rimeize, deux cours d'eau considérés à enjeux (habitats d'espèces d'intérêt communautaires, dégradations observées, impacts anthropiques...).



Territoire du projet : les deux sous-bassins versants du Chantagues et de la Rimeize

Les objectifs :

- Assurer l'autonomie fourragère des exploitations et la qualité pastorale des territoires, tout en respectant l'équilibre entre production agricole et gestion durable des milieux,
- Valoriser la qualité de l'eau des ruisseaux de têtes de bassin et leur valeur piscicole,
- Evaluer les sites intéressants pour les oiseaux d'eau patrimoniaux.

Cette analyse pluridisciplinaire a pour objectif l'acquisition une vision globale de la gestion des cours d'eau sur le plateau de l'Aubrac et l'identification des enjeux à la lumière desquels des propositions d'actions seront formulées, aux exploitants agricoles notamment (modification de gestion, aménagements spécifiques pour l'abreuvement...). Ce focus sur deux sous bassins pourra être transposable aux autres cours d'eau du plateau.

S'en suit la présentation des diagnostics par chaque prestataire, puis la présentation des perspectives d'actions :

1. Volet Eau (FDPPMA48)
2. Volet Avifaune (FDC48)
3. Volet Agricole (COPAGE)
4. Perspectives d'action

1°) Reconnaissance et mise en valeur piscicole des ruisseaux de « tête de bassin » de l'Aubrac Lozérien

La FDPMA 48 présente son travail, ses objectifs, sa méthodologie et ses résultats.

Sont rappelés les forts enjeux qualité de l'eau (objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau) et écologiques sur le Chantagues et la Rimeize (3 espèces patrimoniales à forts enjeux européens : le chabot, l'écrevisse à pattes blanches et la moule perlière).

La FDPMA présente le bilan détaillé de l'état du réseau hydrographique qu'elle a réalisé :

- Diagnostic physico-chimique : thermie, analyse des nitrates, phosphates...
- Diagnostic écologique :
 - identification des différents macro-invertébrés : Indice biologique global normalisé IBGN (méthode : prélèvement d'échantillons puis analyse)
 - identification et quantification des espèces de poissons présentes : Indice poisson rivière IPR (méthode : pêches électriques)
- Diagnostic hydromorphologique, en terme d'habitat piscicole : forme du chenal, faciès d'écoulement, substrat (granulométrie), usage des sols, présence ou non de ripisylve (végétation rivulaire), aménagements sur le cours d'eau...
- Analyse spatio-temporelle par étude des photographies aériennes depuis 1963 : travaux de recalibrage

La FDPMA termine en apportant ses constats principaux :

➔ Perturbations sur les axes principaux :

- Apports organiques trop importants sur le tronçon principal de la Rimeize et le Chantagues
- Colmatage par du sable en amont de Grandvals (origine à définir)
- Altération de la qualité des eaux sur les deux bassins versants (nitrate/phosphate) dont l'origine reste à identifier, mais dont l'impact peut être important à moyen terme
- Disparition des sous berges important provoquant une dégradation de l'habitat et une modification des écoulements. De plus, de nombreux travaux hydrauliques ont été menés fragilisant les berges naturellement instables (impactant le transport solide/liquide)

➔ Perturbations sur les axes secondaires :

- Disparition des sous-berges par entretien mécanique régulier ou piétinement et surdimensionnement des lits causant une altération des capacités d'accueil des têtes de bassin
- Sur les deux bassins versants, le linéaire perdu représente plus d'un tiers du linéaire global du bassin
- L'altération thermique découlant de la modification des profils des cours d'eau recalibrés peut également avoir un impact sur le peuplement piscicole (la truite sera progressivement remplacée par le chevesne, espèces moins sensible aux eaux chaudes)
- Les réseaux de rases présentent des dimensions inadaptées par rapport aux dimensions du sous-affluent collecteur, des contres pentes se forment et altèrent le caractère drainant de celles-ci

2°) Identification et évaluation des sites de nidification et de halte migratoire pour les oiseaux d'eau de l'Aubrac Lozérien

La Fédération des chasseurs lozériens présente son travail, ses objectifs, sa méthodologie et ses résultats.

Est rappelé l'intérêt de l'utilisation des oiseaux d'eau comme espèces indicatrices de la fonctionnalité des zones humides (sensibilité de ces espèces à la structure du couvert végétal).

Vient ensuite la présentation des trois volets de l'étude :

- Identification des sites de halte migratoire et évaluation du potentiel d'accueil sur la zone d'étude (sites potentiels de halte et attractivité associée). Espèces étudiées : Bécassine sourde et Bécassine des marais
- Identification des sites de nidification et évaluation du potentiel d'accueil sur la zone d'étude (sites potentiels et attractivité associée). Espèces étudiées : Vanneau huppé, Courlis cendré, Canard colvert
- Interprétation des tendances d'évolution des populations de bécassines selon la capacité d'accueil des milieux

Au vu de ses résultats, la FDC48 présente ensuite où se situent les enjeux pour l'accroissement de la capacité d'accueil des milieux considérés :

- toute pratique favorisant une herbe courte au printemps (pâturage, gyrobroyage hivernal) est utile aussi bien aux individus migrateurs comme aux nicheurs précoces,
- l'amélioration de seulement quelques sites « aimants », c'est-à-dire ceux qui incitent les limicoles à se poser au cours de leurs vols migratoires, pourrait très facilement augmenter les populations d'oiseaux d'eau sur la zone d'étude,
- les lieux de nourrissage se doivent d'être riches pour retenir les oiseaux (favoriser les populations de vers de terre par les pratiques)

3°) Rechercher l'autonomie fourragère des exploitations en contribuant à préserver la fonctionnalité des milieux agricoles à enjeu environnemental fort

Le COPAGE présente à son tour son travail, ses objectifs, sa méthodologie et ses résultats.

Afin de mettre en relation pratiques des exploitants agricoles et état des cours d'eau et des zones humides, une enquête a été réalisée auprès de 12 agriculteurs estimés représentatifs de la zone d'étude : recueil des pratiques sur les parcelles situées en zone humide et en bord de cours d'eau, fonctionnement global de l'exploitation, atouts et contraintes...

Le COPAGE fait ressortir différents constats issus de l'enquête :

- La diversité des parcellaires des exploitations leur permet de compenser les pertes en quantité ou qualité de fourrage certaines années (atout « prairies humides » en année de sécheresse)
- Il est nécessaire pour les exploitants de valoriser la ressource fourragère pour leurs animaux au bon moment. La gestion par pâturage continu, qui favorise le tri de la ressource pastorale par les animaux, s'avère souvent plus complexe lorsque les parcelles présentent plusieurs types de milieu, notamment humides. Cependant, le pâturage tournant, qui a pour intérêt de faire pâturer les animaux pendant une durée plus courte mais à la meilleure période de végétation, a souvent pour effet inverse d'augmenter le chargement instantané à la parcelle, ce qui parfois peut remettre en cause l'état de la zone humide, avec un risque de piétinement avéré.

- Le facteur limitant de la gestion pastorale pour les troupeaux bovins reste souvent la position des points d'eau à la parcelle.
- Le volume de lisier produit sur les exploitations, en lien avec la capacité de stockage correspondante et la durée de séjour des animaux en bâtiment, sont des éléments à prendre en compte pour affiner le plan d'épandage et minimiser les risques de lessivage vers les zones humides et les cours d'eau.
- L'entretien des rases s'avère être un des points sensibles pour les exploitants (difficultés à justifier l'utilité de leurs pratiques auprès de l'administration)
- Les pratiques de traitements vétérinaires peuvent s'avérer risquées pour la biodiversité et les milieux aquatiques lorsque certaines molécules sont administrées aux animaux lorsque ceux-ci sont au pâturage.

Est évoquée la question de l'appétence et de la qualité nutritionnelle des fourrages issus de ces parcelles humides. Si, à dire d'exploitant, la première serait moindre du fait des difficultés de séchage, la seconde souffre d'un manque de connaissances (mais aussi de sa variabilité interannuelle due aux conditions météorologiques).

La chambre d'agriculture souligne que les MAEc proposées sur le territoire, et les limites de chargement instantané associées, ne sont pas adaptées à une pression pastorale adéquate à la valorisation par le pâturage de ces parcelles humides, tout ou partie. Le COPAGE répond que la limite de chargement instantané n'est pas systématique : elle est établie en fonction de l'état de conservation de la zone (au moment du diagnostic), de la pression pastorale et de la taille du parc. La mesure LR_AUBR_HE11 (« Gestion pastorale avec absence de fertilisation ») permet cette souplesse au niveau du plan de gestion pastorale, adapté au cas par cas.

La DDT rajoute qu'il faut également prendre en compte l'aspect flore et habitats pour adapter cette gestion pastorale. C'est un élément qui n'a pas fait l'objet d'un diagnostic dans le cadre du projet.

L'Agence de l'Eau se pose la question de l'utilisation de copeaux à la place de la paille (charge importante pour les exploitations du site d'étude) comme piste de travail. L'assemblée répond qu'il n'existe pas les ressources adéquates sur le territoire, et que les initiatives relativement récentes de la FDC48 et de la FDPPMA48 (respectivement, plantations de haies et ripisylves) ne sont pas encore suffisantes pour développer des zones test par rapport au broyat.

4°) Propositions d'actions et discussion

L'ensemble des prestataires présente un panel de propositions d'action découlant du croisement des trois approches. Toutes ces propositions sont faites à l'attention des agriculteurs.

- **Aménagement du parcellaire agricole**

- **Pour les cours d'eau de têtes de bassins : cours d'eau et zones humides**

- Mise en défens des zones sensibles au piétinement des troupeaux (rases, cours d'eau)
- Aménagement des points d'abreuvement
- Reméandrage localisé suite à des travaux de rectification ou à un fort piétinement
- Aménagement des accès aux parcelles pour l'entretien mécanique complémentaire au pâturage (ouvrage de franchissement)

- **Pour les cours d'eau principaux**
 - Mise en place de zones tampons
 - Plantation de ripisylve et de haies tampons
 - Mise en défens des zones sensibles au piétinement
 - Reméandrage localisé suite à des travaux de rectification
- **Pratiques agricoles**
 - Gestion pastorale adaptée aux spécificités des parcelles
 - Gyrobroyer les refus en période de gel – éviter le brûlage des refus
 - Suivi de parcelles agricoles et analyse des fourrages
 - Adapter la capacité de stockage des effluents et les périodes d'épandage
 - Analyses coprologiques sur les jeunes avant traitement (été)
 - Favoriser l'acquisition individuelle ou collective de matériel agricole adapté
 - Accompagner les cédants pour la reprise d'exploitations agricoles
- **Communication et organisation territoriale**
 - Information, conseil aux agriculteurs sur l'entretien des rases
 - Communication et vulgarisation sur la dynamique fluviale
 - Mise en place d'un contrat territorial de bassin sur l'Aubrac ?

Se pose ensuite la question de la maîtrise d'ouvrage pour mener à bien tout ou partie de ces optiques de travail.

L'Agence de l'Eau avance qu'elle ne peut légitimer l'engagement de fonds publics qu'à l'échelle des bassins versants, et donc à une échelle supérieure à celle de la zone d'étude. Ce diagnostic pluridisciplinaire peut servir de base pour permettre le déploiement d'actions, mais, au niveau des bassins versants du Bès et de la Truyère, qui concernent trois communautés de communes : la CCAL et la CCHT (côté Lozère), mais aussi la CCCA (Caldaguès-Aubrac, côté Cantal). La Gemapi (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations) donne la compétence aux communes et à leurs groupements : c'est donc le portage politique qui pourrait permettre le déploiement d'actions financées par l'Agence de l'Eau, par une maîtrise d'ouvrage et une animation structurées, au profit de la pérennité des actions menées.

Cette structuration au niveau du bassin nécessite implication et validation politique. Aucun élu n'est présent pour apporter son avis sur la question. L'optique apparaît dans tous les cas lointaine.

L'assemblée envisage d'autres pistes à moins long terme : des crédits Natura 2000 pourraient-ils être engagés ? La CCAL répond que, outre les aspects communication sur les résultats du projet, seules les MAEc pourraient constituer un levier d'actions. Néanmoins, les nouveaux critères de priorisation des contrats ne permettront qu'une action très ciblée sur le territoire de la zone d'étude (exploitations ayant au moins une parcelle dans le SIP1 du nouveau PAEc : « vallée humide de la Rimeize »).

La CCAL et le COPAGE notent néanmoins que, dans le cadre de la programmation 2015-2020 et du PDRR en attente de validation, il serait envisageable de mobiliser des subventions du PAEc, pour, par exemple, réaliser des « investissements matériels ». Ces possibilités de financement devront être confirmées après validation du PDRR.

L'assemblée interpelle ensuite le PNR, dont la position interdépartementale en ferait un acteur à même de fédérer autour de la problématique. Si les préconisations convergent avec leur projet de

territoire, leur rôle ne pourrait se limiter qu'à l'accompagnement, l'appui et la coordination ; et ce, sur demande des élus du Syndicat mixte de préfiguration.

La FDPPMA indique qu'il est possible pour elle de travailler sur un/des secteur(s) test sur des petits affluents, en allant voir les agriculteurs et en leur faisant des propositions. Il s'agirait d'agir en priorité sur les réservoirs d'espèces patrimoniales, afin de les conserver avant d'avoir les moyens remonter à l'amont.

De même, dans le cadre de la convention entre le COPAGE et l'Agence de l'Eau, des actions ponctuelles pourraient également être menées.

Enfin, la DDT mentionne le travail actuel de l'INRA de Clermont-Ferrand sur la valeur fourragère en zones humides. Le COPAGE indique qu'une étude sur la typologie des prairies, humides notamment, du Massif Central est également menée.

Ces remarques clôturent la séance.

Le président du Copil
Bernard Bastide